



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

**ARRETE DU MAIRE N° A 2024-11-01
REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION**

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu la demande de l'Exploitation ATU - SAUR France CSP située Anita Conti - 56 000 VANNES représentée par Madame Sarah LE FLOCH

Considérant que pour permettre une réparation de fuite sur un branchement AEP en agglomération sur la D8 - Route de Boën,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'Exploitation SAUR est autorisée à effectuer les travaux désignés ci-dessus.

Article 2 :

Ces travaux seront réalisés à compter du 05 Novembre 2024 pour une durée de 2 jours maximum.

Article 3 : :

Pendant cette période, la circulation sera alternée et autorisée uniquement pour les véhicules légers.

La vitesse sera limitée à 30 km/heure et des feux tricolores seront mis en place.

Article 4 :

Il est interdit à tout type de véhicule de dépasser ou de stationner dans la zone délimitée.

Article 5 :

Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 6 :

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 7 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 04 Novembre 2024


Le Maire
Serge DERORY

Affichage fait au bureau le

05 NOV. 2024